

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 30 AVRIL 2019

Président : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : A AMARI – J CHARLES - H COBAN.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse :

discipline@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents ☐

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPELS

Observations obligatoires : les arbitres de catégorie AA, D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district. Merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs des jeunes qui est Arnaud MAREY.

Consultations des désignations : tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au **samedi matin 10h** pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

Indisponibilités : toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités). Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

Procédure de remplacement : lors des matchs où il n'y a pas d'arbitres assistants officiels, il est rappelé que les arbitres **doivent eux même faire le remplacement** en notant exactement la minute du remplacement et le numéro des joueurs remplacés et remplaçants, (retranscription fidèle sur la tablette impérative). La vérification des équipements est aussi obligatoire. Cette tâche est à effectuer jusqu'à ce que tous les remplaçants inscrits soient entrés.

RAPPEL PAIEMENTS ET RAPPORTS DISCIPLINAIRES

Les arbitres doivent produire un reçu officiel lorsqu'ils sont payés par les clubs sur les compétitions qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation.

Le formulaire se trouve sur le site du District, rubrique arbitrage, indemnités et frais (puis reçu). L'adresse de l'arbitre (commune) est impérative.

Tout document non-conforme peut se voir refuser par un club.

Concernant les rapports de matchs pour la commission de discipline du district ils doivent être effectués sur le formulaire officiel se trouvant sur le site du district, rubrique Arbitrage, docs arbitres, rapport circonstancié, à remplir directement sur l'ordinateur et à envoyer à l'adresse indiquée au-dessus du document au district commission de discipline.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline : fiches navettes concernant des arbitres :

- Qui n'ont pas fait de rapport suite à des exclusions de joueurs lors de leurs matchs.

Arbitre suivant : TOUIOUAR Amin

- Qui ont fait un rapport sur imprimé non conforme.

Arbitre suivant : MOUELLEF Ylies.

Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

Commission sportive : transmission des tirages des coupes pour faire les désignations arbitres, concernent les ½ finales catégories U 15 et U 17.

COURRIERS CLUBS :

ENTENTE GRESIVAUDAN FOOT FEMININ : pris note de votre report de match féminin U18 à 8 match EG2F – GF38 qui aura lieu le 30/04/2019 à 19h30.

ES BIZONNES BELMONT : pris note de votre courrier, concerne la Commission du Statut de l'Arbitrage.

CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN : pris note du forfait de l'équipe d'ESTRABLIN, match U17 D3 Poule D - ESTRABLIN- USRB.

US DOLOMOISE : pris note du forfait de l'équipe 3 séniors catégorie D5 PD.

US BATIE DIVISIN : rapport concernant l'arrêt de leur match, pris note, concerne les commissions : Règlements et Discipline.

OLYMPIQUE COMMELLOIS : demande arbitre, avec relance match du 04/05/2019 U15 à 8 COMELLE – CHIRENS.

Demande transmise directement au désignateur, pour faire le nécessaire dans la mesure de ses possibilités.

FC LAUZES : demande arbitre match féminines à 8 D2 le 05/05/2018 REVENTIN – LAUZES. Transmis au responsable concerné.

O NORD DAUPHINE : demande arbitre et délégué, match féminines U18 à 11 le 18/05/2018 - CLAIX – O NORD DAUPHINE. Transmis au responsable concerné, le délégué concerne la Commission des délégations.

FOC FROGES : demande arbitre match séniors du 05/05/2019 FROGES – GRENOBLE DAUPHINE, Transmis au responsable concerné qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

US BEAUVOIR ROCHAS : demande arbitre match séniors D6 PD du 19/05/2019 COLLINES 2- BEAUVOIR 2, Transmis au responsable concerné qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

COURRIERS ARBITRES :

NIBBIO René : certificat médical concernant son arrêt par rapport à l'arbitrage, pris note, transmis au responsable concerné.

NAIT DRISS Youssef : pris note de votre changement d'adresse qui est la suivante : 62 impasse des Baytieres 38940 ROYBON.

LASSOUAD Soffien : départ et transfert de son dossier dans le district du VAR, remerciements pour ton arbitrage au sein de notre District.

ROSSINI Jade : rapport de match concernant le forfait d'une équipe, lors de son match CHARVIEUX CHAVAGNEUX – VAREZE FC, pris note, concerne la commission des règlements.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.